

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3-6 juin 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2014/6-E/1

28 avril 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

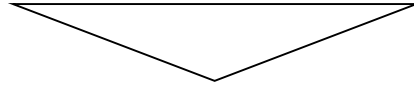
Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le coordonnateur mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Président du Comité d'audit: M. A. Antoun Courriel: antoine.antoun@noos.fr

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2014/6-E/1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Rapport annuel du Comité d'audit du PAM

Avril 2014

À l'attention du Conseil d'administration

Le Comité d'audit du PAM a le plaisir de présenter son rapport annuel au Conseil d'administration pour examen, conformément à son mandat¹.

Ce rapport récapitule l'essentiel des activités menées par le Comité d'audit et des opinions formulées par celui-ci au cours de la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, date de la mise au point définitive des Comptes annuels vérifiés de 2013, qui sont l'une des principales priorités du Comité d'audit.

Le Comité se tient prêt à examiner ce rapport avec le Conseil.

Antoine Antoun
Président

Avril 2014

¹ Voir l'annexe I du document portant la cote WFP/EB.A/2013/6-D/1.

INTRODUCTION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Mandat

1. Le Comité d'audit (ci-après "le Comité") joue le rôle d'expert-conseil et fournit des avis indépendants au Conseil d'administration et au Directeur exécutif pour les aider à exercer leurs responsabilités en matière de gouvernance.
2. Le Comité a des responsabilités spécifiques qui sont notamment de donner des avis au Conseil et au Directeur exécutif dans les domaines suivants, conformément au paragraphe 3 de son mandat:
 - audit interne;
 - gestion des risques et contrôles internes;
 - états financiers;
 - comptabilité;
 - audit externe;
 - valeurs et éthique;
 - allégations d'irrégularités.

Le Comité a structuré le présent rapport en conséquence.

Composition du Comité d'audit

3. On trouvera la composition actuelle du Comité à l'annexe I. Il convient de noter qu'elle reflète un équilibre approprié entre les sexes et les régions.

Activités du Comité d'audit

4. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des activités du Comité au cours de la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, et souligne les questions sur lesquelles le Conseil et la Directrice exécutive devraient se pencher. Le Comité s'est réuni trois fois au cours de cette période, en juin et en décembre 2013, puis en mars 2014.
5. Le Comité se réunit au moins trois fois par an, pendant deux ou trois jours, au Siège du PAM. En outre, le Comité, ou certains de ses membres, peut être amené à contribuer à une tâche spéciale. Les séances à huis clos (en présence des seuls membres du Comité), qui se tiennent généralement avec le Directeur exécutif et se déroulent le premier et le dernier jour de chaque réunion, revêtent une importance particulière. Elles portent principalement sur des questions stratégiques et permettent au Comité de donner à son travail l'orientation voulue, en l'aidant à se familiariser avec les priorités et les besoins du PAM. Ces séances sont par ailleurs l'occasion de faire part au Directeur exécutif des grandes préoccupations du Comité et de porter à son attention des questions sur lesquelles il lui faut se pencher de toute urgence.
6. Le Comité organise également à l'occasion de ses réunions des rencontres avec le Bureau du Conseil d'administration, rencontres qu'il juge extrêmement utiles car elles lui permettent de rester en contact avec le Conseil.
7. Le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs concernés, l'Inspecteur général et leurs collaborateurs assistent généralement aux réunions du Comité.

8. Le Comité remercie la Directrice exécutive, son équipe et le Bureau du Conseil d'administration pour toute l'assistance qu'ils lui ont apportée dans l'exercice de ses fonctions. Les comités d'audit ne cessent d'évoluer, y compris dans le monde de l'entreprise, et il semblerait que les nouvelles exigences qui leur sont imposées (qui vont bien au-delà de l'examen des états financiers et du contrôle de la fonction d'audit interne) rendent presque inappropriée l'appellation "comité d'audit". Un comité d'audit est de plus en plus souvent considéré comme un outil essentiel pour donner leur pleine mesure aux travaux du Conseil et dispenser à la haute direction des avis indépendants sur l'efficacité et la rentabilité de diverses initiatives de politique générale et sur les risques associés en matière de stratégies, de mise en œuvre, d'information financière et de mise en conformité.
9. Le Comité note avec satisfaction les progrès faits dans la planification des visites sur site devant être effectuées en 2014 pour observer certaines opérations sur le terrain, conformément à son mandat et à son règlement intérieur. Comme indiqué précédemment, le Comité juge ces activités essentielles pour permettre à ses membres de connaître l'organisation dont le Comité assume le contrôle fiduciaire. Des consultations sont en cours avec le Directeur exécutif adjoint et les responsables dans les pays et les activités sont coordonnées avec leur concours. Les frais encourus seront couverts par le budget actuel du Comité. Celui-ci espère pouvoir rendre compte de sa première visite lors de sa réunion avec le Bureau du Conseil d'administration prévue en juin.

AUDIT INTERNE ET ENQUÊTES

10. Après avoir pris ses fonctions en avril 2013, l'Inspecteur général a lancé plusieurs initiatives visant à apporter plus de valeur au PAM et à faire de son bureau un partenaire opérationnel et un conseiller appuyant utilement la direction. Le Comité salue la volonté de l'Inspecteur général de se concentrer sur les assurances nécessaires en matière de risques susceptibles d'entraver le fonctionnement général, et d'accorder une plus grande place à des activités de conseil flexibles se rapportant aux assurances à obtenir.
11. En particulier, le Comité se félicite que les rapports d'audit soient désormais plus clairs, plus courts et axés sur les risques, ce qui, dans le cadre de l'action menée pour rendre publics les rapports d'audit interne et d'inspection, a été salué par la direction et les principaux partenaires.
12. Le Comité a noté avec satisfaction le taux élevé d'acceptation par la direction des recommandations issues des audits internes. Grâce aux efforts déployés conjointement par le Bureau des services de contrôle et la direction du PAM, un grand nombre de recommandations issues des audits internes ont été mises en œuvre et classées.
13. Le Comité appuie les activités menées par l'Inspecteur général pour renforcer la fonction d'enquête, notamment en améliorant la méthode d'investigation, afin que le Bureau des inspections et des enquêtes puisse s'occuper davantage des fraudes commises par des fournisseurs et des prestataires externes, et en recourant davantage à la technologie et à l'analyse des données.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES

14. Le Comité accueille avec intérêt les activités que le PAM mène pour renforcer la gestion des risques institutionnels. Pour être efficace, un programme de gestion des risques institutionnels doit chercher à recenser, évaluer et atténuer toutes sortes de risques stratégiques, opérationnels et financiers ainsi que de risques liés à la mise en conformité susceptibles d'avoir un impact sur les objectifs, les avoirs et le personnel du PAM. Ce faisant,

le PAM s'inscrit dans la droite ligne d'autres organisations des secteurs public et privé qui ont élaboré des programmes de ce type. Aucun programme de gestion ne peut éliminer le risque ni prévenir tous les événements négatifs, mais poursuivre l'élaboration de mécanismes de gestion des risques institutionnels contribuera à améliorer la résilience du PAM et la probabilité que celui-ci atteigne ses objectifs.

15. **Troisième déclaration annuelle sur le contrôle interne:** le Comité a constaté que le projet de déclaration sur le contrôle interne, que la Directrice exécutive doit signer et qu'étaient les attestations établies par les différents responsables, demeure une excellente pratique; cela permet d'établir une importante norme au regard des attentes en matière de gouvernance, de risque, de contrôle et de conformité et du respect de l'obligation redditionnelle. Le Comité n'a pas relevé de préoccupation importante de la part du Commissaire aux comptes ou du Vérificateur interne des comptes au sujet des contrôles internes. Le Conseil devrait être satisfait qu'un tel processus soit en place.
16. Le Comité attend avec intérêt de pouvoir examiner comment faire en sorte que le Bureau de l'Inspecteur général donne une opinion favorable sur le contrôle interne (conformément à des cadres de contrôle tels que le dispositif du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway [COSO]), au regard d'un ou de plusieurs objectifs fixés en la matière (information financière, conformité, etc.); cette opinion devrait concorder avec celles formulées par la direction, le Commissaire aux comptes et le Comité d'audit. Cette question sera examinée en détail avec l'Inspecteur général en décembre 2014.
17. **Priorité accordée à la gestion des risques:** le Comité a évoqué avec l'Inspecteur général l'orientation donnée par celui-ci à son travail pour 2014 et a approuvé les priorités arrêtées, en particulier en ce qui concerne les risques liés aux aspects suivants:
 - fabrication des produits alimentaires et sécurité sanitaire des aliments;
 - grands projets de construction d'infrastructures;
 - programmes utilisant les transferts monétaires et les bons.
18. Le Comité prévoit que les futurs échanges avec la direction porteront notamment sur les points suivants:
 - infrastructure et architecture informatiques;
 - coordination des interventions d'urgence de niveau 3, compte tenu du grand nombre de crises de ce type se produisant simultanément;
 - gestion du capital humain au Siège et sur le terrain.

Contrôle de la trésorerie et des placements

19. Le Comité a reçu de la direction des informations relatives à la performance du portefeuille de placements à court terme et un exemplaire du rapport annuel de 2013 sur la gestion des placements du PAM. Après avoir examiné les directives et restrictions à observer en matière de placements et le profil de risque de ces placements, il est en mesure d'indiquer que ces derniers sont satisfaisants.
20. Le Comité d'audit a noté avec satisfaction que le Comité des placements s'était réuni trois fois pour examiner des questions essentielles telles que la répartition des actifs dans le portefeuille de liquidités. Il a constaté que le groupe consultatif du PAM pour les placements, composé de quatre spécialistes extérieurs, s'était réuni le 31 janvier 2014, mais pas en 2013. Il a également relevé qu'outre le groupe consultatif du PAM, le Trésor de la Banque mondiale avait, lui aussi, conseillé le PAM au sujet de diverses questions sur lesquelles

celui-ci peut n'avoir que des compétences techniques limitées, et avait notamment conduit une étude approfondie de la politique de placement et examiné la performance et le processus de sélection des gestionnaires du portefeuille de liquidités.

21. Néanmoins, le Comité d'audit estime que le PAM devrait continuer d'améliorer ses pratiques de gestion des risques liés aux prix des produits de base. Comme il l'a fait observer au cours des années précédentes, compte tenu de l'instabilité des marchés de ces produits et des structures de fixation des prix, il serait bon de renforcer la conduite des activités et les contrôles dans les domaines du commerce des produits de base, de la couverture des risques et des prévisions.

ÉTATS FINANCIERS

22. Après avoir minutieusement examiné les informations mises à sa disposition lors de sa réunion de mars 2014 par la direction du PAM concernant l'établissement des états financiers annuels, et par le Commissaire aux comptes au sujet de son audit, le Comité a jugé que la version provisoire des états financiers pouvait être transmise à la direction du PAM pour approbation finale et au Commissaire aux comptes pour conclusion de son audit, aucun problème significatif ne lui ayant été signalé.

COMPTABILITÉ

23. Le Comité a été informé par la direction du PAM que trois Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à savoir les normes IPSAS 28 (Instruments financiers: présentation), IPSAS 29 (Instruments financiers: comptabilisation et évaluation), et IPSAS 30 (Instruments financiers: informations à fournir), applicables à compter de janvier 2013, avaient été mises en œuvre, et que les mentions appropriées figuraient dans les états financiers du PAM. Pour veiller au respect des normes IPSAS, le PAM a engagé des consultants en comptabilité externes.
24. Le Comité a salué la détermination du PAM à suivre de près l'évolution des normes IPSAS, sa participation active à l'équipe spéciale des Nations Unies sur lesdites normes et sa volonté de tenir compte des dernières mises à jour dans ses états comptables et financiers.

AUDIT EXTERNE

25. Pour la quatrième année, le Vérificateur général des comptes de l'Inde réalise l'audit externe. Le Comité a pu examiner de manière productive les travaux et le projet d'opinion (sans réserve) du Commissaire aux comptes, avec les membres du Bureau de l'Inspecteur général et de la direction financière du PAM qui étaient présents. D'après cette opinion, aucun problème important n'est venu compromettre l'intégrité des états relatifs à la situation financière réelle du PAM. Compte tenu des informations présentées lors de ses réunions, le Comité exprime son accord avec cette position. Il estime que toutes les questions portées à son attention qui appelaient la communication d'informations supplémentaires dans les notes relatives aux états financiers ont été dûment abordées dans ces notes.
26. Le Commissaire aux comptes a présenté oralement deux projets de rapport spécial sur les sujets suivants:
 - entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies;
 - achat de produits alimentaires.

27. La version définitive de ces rapports devait être établie après réception par le Commissaire aux comptes des observations formulées par le Département des services concernant les opérations, mais le Sous-Directeur exécutif chargé de ce département, qui participait à la réunion du Comité, a informé celui-ci qu'il souscrivait globalement aux recommandations formulées dans ces documents.
28. Le Comité répète qu'il lui est utile de disposer d'un exemplaire des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes, même sous une forme provisoire, car ses membres peuvent ainsi examiner ces documents avant la réunion du Comité et mieux se préparer aux débats correspondants, ce qui améliore le processus.

VALEURS ET ÉTHIQUE

29. Le Comité n'a relevé aucun problème lié aux valeurs ou à l'éthique du PAM.

ALLÉGATIONS D'IRRÉGULARITÉS

30. Dans son rapport de l'année dernière, le Comité insistait sur l'importance qu'il y avait à améliorer la procédure judiciaire pour faire en sorte que les mesures soient prises en temps voulu et offrir une plus grande transparence.
31. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'un groupe composé de quatre experts indépendants avait été établi par la Directrice exécutive au quatrième trimestre de 2013 pour évaluer le processus de justice interne et formuler des recommandations en vue de l'améliorer.
32. Lors de sa réunion de mars, le Comité a appris que le groupe d'experts avait rendu compte oralement à la direction du PAM des résultats de son examen, et que le rapport définitif était presque prêt. Le Comité prévoit d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa réunion de juin.

PERSPECTIVES ET INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

33. **Règlement intérieur:** en vertu de l'article 27 de son mandat, le Comité a adopté son règlement intérieur après l'avoir dûment communiqué à la Directrice exécutive et au Bureau du Conseil d'administration en tant que représentant du Conseil (voir l'annexe 2 du compte rendu de la réunion de décembre 2013).
34. **Coûts d'appui indirects:** le Comité a pris note de la vue d'ensemble présentée par la direction du PAM concernant l'évaluation qu'elle avait menée pour déterminer si l'approche adoptée pour calculer le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects était adéquate; l'étude avait aussi porté sur la méthode utilisée et le taux effectivement appliqué. Le Comité a examiné divers aspects du recouvrement de ces coûts et des dépenses d'administration et d'appui aux programmes connexes, notamment les avantages respectifs de l'utilisation d'un taux de recouvrement unique et du recours à des taux différents selon la modalité ou le pays concernés. Il s'est intéressé à l'examen par la direction des solutions retenues par les autres organismes des Nations Unies et des différences entre les mécanismes de financement dont disposent ces institutions. Le Comité approuve la recommandation de la direction préconisant de maintenir un seul taux pour le moment, mais il invite le Conseil à encourager la direction à continuer d'améliorer tous les ans le degré de ventilation et la transparence des frais généraux indirects effectifs du PAM, de ses frais généraux directs et de ses dépenses de programme, par modalité et par site.

35. S'agissant du taux unique de recouvrement des coûts d'appui indirects, le Comité estime que les difficultés qu'entraîneraient le calcul de taux différents selon les modalités et l'organisation de concertations avec les parties prenantes pour justifier l'utilisation de manière générale de plusieurs taux, ainsi que de discussions ultérieures lors de la sélection des modalités, risqueraient de l'emporter sur les avantages que pourrait offrir l'emploi de plusieurs taux. Cela étant, le Conseil et la direction du PAM ne devraient pas perdre de vue que les attentes des donateurs comme des bénéficiaires quant à la transparence totale des rapports sur les coûts de la fourniture de l'aide humanitaire ne feront que s'accroître au fil du temps. Aux fins de cette transparence, le PAM devra mettre en évidence le coût total de l'assistance (produits de base, bons, conseil en matière de politiques ou exécution des projets, par exemple), y compris les frais généraux directs et indirects, par rapport aux résultats obtenus. Le Comité encourage donc la direction à utiliser à titre pilote des mécanismes destinés à améliorer le suivi des coûts par modalité ou par pays, au moyen des systèmes actuels ou en faisant appel aux départements et aux services les plus à même de recenser ces coûts. Il invite le Conseil à exiger qu'il lui soit régulièrement rendu compte des efforts déployés à cet effet. Au fil du temps, le PAM devrait être considéré comme un chef de file en matière de communication de l'information et de transparence.
36. **Mécanisme de financement anticipé:** le Comité a aussi pris note de la présentation par la direction de l'examen des méthodes de financement anticipé, dont le but est de développer la capacité du PAM à fournir une assistance humanitaire lorsque les contributions prévues n'ont pas encore été officialisées ou versées sur ses comptes. Le Comité a noté que les dispositifs de préfinancement ne créaient pas de nouveaux financements, mais permettaient simplement au PAM d'engager des fonds non encore reçus; en outre, utiliser le mécanisme d'achat anticipé permet au PAM de constituer des stocks à partir des fonds disponibles, ce qui réduit considérablement les délais de livraison des vivres aux bénéficiaires.
37. Le Comité se félicite des efforts que la direction continue de faire pour maximiser le fonds de roulement et ainsi le nombre de jours au cours desquels le PAM peut faire fonctionner les filières d'approvisionnement de l'aide humanitaire alors qu'il n'a pas reçu les financements des donateurs. Il attend avec intérêt d'examiner avec la direction le rapport établi par un consultant sur les possibilités de disposer d'un fonds de roulement plus important. Le Comité préconise de veiller à ce que les mécanismes actuels et futurs demeurent simples et transparents. En outre, il note que, bien que le risque de devoir passer un montant par profits et pertes semble faible (il s'agit des situations dans lesquelles le PAM consacre des fonds à un projet sans jamais recevoir de contributions pour couvrir ces dépenses), il appartient au Conseil, à travers les pouvoirs qu'il délègue à la direction, de fixer le niveau de risque que le PAM est autorisé à prendre en la matière.

ANNEXE I

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

- Antoine Antoun, de nationalité franco-libanaise. Son mandat a débuté le 7 juillet 2012 et prendra fin le 6 juillet 2015.
- Elvira Edith Lazzati, de nationalité argentine. Son mandat a débuté le 9 juin 2012 et s'achèvera le 8 juin 2015.
- Kholeka Mzondeki, de nationalité sud-africaine. Son mandat a débuté le 10 novembre 2012 et s'achèvera le 9 novembre 2015.
- Irena Petruškevičienė, de nationalité lituanienne. Son mandat a débuté le 30 juillet 2011 et se terminera le 29 juillet 2014.
- James A. Rose, ressortissant des États-Unis d'Amérique. Son mandat a débuté le 30 juillet 2011 et s'achèvera le 29 juillet 2014.

ANNEXE II

ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT			
AVRIL 2013 – MARS 2014			
	JUIN 2013	DÉCEMBRE 2013	MARS 2014
Séance à huis clos avec le Bureau du Conseil d'administration	√	√	√
Séance à huis clos avec la Directrice exécutive	√	√	
Opérations	√	√	√
Questions d'évaluation			√
Comité des placements			√
Questions en rapport avec le contrôle:			
– Audit externe	√	√	√
– Audit interne	√	√	√
États financiers			√
Comptabilité			√
Gestion de la performance et des risques	√	√	√
Questions liées aux ressources humaines			√
Contrôle interne	√	√	√
Questions éthiques		√	
Questions juridiques	√	√	√
Allégations d'irrégularités			√
Questions financières et budgétaires	√	√	√

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

- COSO Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
- IPSAS Normes comptables internationales pour le secteur public